

## VAL DE SOMME

## Vers moins de produits nocifs



Les formateurs ont exhorté les élus à faire changer les mentalités de leurs administrés aussi.

Dans le cadre de ses actions de mutualisation, la communauté de commune a organisé des stages pour les applicateurs et les décideurs en matière de traitement phytosanitaire. Les communes devront en utiliser moins, en attendant une interdiction programmée.

Il ne sera plus possible dans les communes de traiter certaines parties avec des produits chimiques si les employés communaux et les responsables des achats (souvent un élu dans les petites communes) n'ont pas obtenu le certiphyto, certificat obtenu après deux jours de stage.

La communauté de communes du Val de Somme a donc décidé d'organiser pour les communes volontaires deux sessions, une en décembre pour les applicateurs de produit et l'autre en janvier pour les décideurs. Une trentaine de personnes y ont participé.

« En 2008 un plan d'action a été mis en place à la suite du Grenelle de l'environnement dans le cadre de la

loi sur l'eau pour réduire de 50% l'usage des produits phytos au niveau national dans les 10 ans », ont expliqué d'entrée les formateurs. Des projets de loi interdisent à terme ces produits très polluants pour les collectivités locales en 2020.

Une réglementation difficilement tenable selon les élus présents alors que les alternatives pour traiter les allées ou les trottoirs ne donnent pas de résultats probants. « On reçoit déjà des coups de fil quand il y a un chardon au cimetière ou quelques herbes dans un caniveau, alors si on ne traite plus ! » se sont émus plusieurs maires. Les formateurs ont rebondi en invitant les élus à faire preuve de pédagogie pour faire changer les mentalités pour que les administrés puissent accepter la présence d'herbe dans les villages.

Les instructeurs ont rappelé les textes réglementaires, surtout l'obligation de traiter avec un équipement aux normes et de stocker les produits dans un local dédié, fermé et adapté.